

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

N° 2021/28

Date de Convocation :  
01/04/2021

*L'an deux mille vingt et un, le sept avril, à 18 heures 42, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Date d'affichage  
20/04/2021

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRES.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 16  
Votants : 27

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Valérie MICHEL donne pouvoir à Renée BOU-ANICH, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine CALVES, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à François KISLING, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Alexis PENPENIC donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Mario STERI, Emilie PORTIER donne pouvoir à Mario STERI.

**ABSENTES EXCUSÉES :** Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU.

***Madame Nadine CALVES a été désignée Secrétaire de Séance.***

**OBJET : Demande de subvention auprès du Centre National du Livre au titre du plan de relance – acquisitions de livres imprimés**

Dans le cadre du plan de relance, le Centre national du Livre propose une aide exceptionnelle destinée à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales.

Cette subvention a pour objectif de soutenir l'achat, par les bibliothèques, de livres imprimés, afin d'accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et de renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

**Considérant** que Le budget des acquisitions des livres imprimés de la bibliothèque de Parmain est de 13 500 € sur l'année 2021 ;

**Considérant** que les crédits d'acquisition de livres imprimés sont maintenus à l'identique en 2021 par rapport à 2020 ;

**Considérant** que le Centre National du Livre peut financer les acquisitions des livres imprimés à hauteur de 25 % ;

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**À L'UNANIMITÉ,**

- ⇒ **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre du plan de relance au pourcentage le plus élevé possible.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



**Loïc TAILLANTER,**

**Maire de PARMAIN**